

[Ukraine] Partenariats suspendus, appel à la mobilisation, solidarité : les actions de l'Esri au 25/03



Solidarité Ukraine par l'Université de Lorraine -

- La mission ExoMars reportée, du fait de « l'impossibilité actuelle de mener à bien la coopération en cours avec Roscosmos [l'agence spatiale russe] », selon l'ESA (European space agency) ;
- Un appel à la mobilisation de la communauté des arts et de la culture relayé par l'Andéa (Association nationale des écoles supérieures d'art) ;
- Le « gel complet des interactions scientifiques avec les institutions russes » par les institutions du G6 (CNR (Consiglio nazionale delle ricerche), CNRS (Centre national de la recherche scientifique), CSIC (Consejo superior de investigaciones científicas), Association Helmholtz, Association Leibniz, Société Max Planck) ;
- Des moyens débloqués par les universités rennaises d'Unir, 18 établissements du site lorrain, Sciences Po Grenoble ou encore de l'Institut Curie en faveur des ukrainiens.

Voici quelques-unes des nouvelles prises de position et actions de mobilisation d'acteurs de l'Esri (Enseignement supérieur, recherche et innovation) en soutien à l'Ukraine, après son invasion par la Russie le 24/02/2022, et recensées par News Tank au 25/03.

Partenariats et missions suspendues ou reportées

La mission ExoMars par l'ESA

Le Conseil de direction de l'ESA (European space agency) reconnaît à l'unanimité « l'impossibilité actuelle de mener à bien la coopération en cours avec Roscosmos [l'agence spatiale russe] sur la mission du rover ExoMars avec un lancement en 2022, et mandaté le directeur général de l'ESA pour prendre les mesures appropriées afin de suspendre les activités de coopération en conséquence », annonce-t-il le 17/03, suite à une réunion à Paris les 16 et 17/03 pour évaluer « la situation découlant de la guerre en Ukraine concernant ExoMars ».

Le Conseil autorise « le directeur général de l'ESA à réaliser une étude industrielle accélérée afin de mieux définir les options disponibles pour aller de l'avant dans la mise en œuvre de la mission du rover ExoMars », ajoute-t-il, précisant que « le D.G. (Directeur(trice) général(e)) a l'intention de convoquer une session extraordinaire du Conseil dans les prochaines semaines afin de soumettre des propositions spécifiques

intention de convoquer une session extraordinaire du conseil dans les prochaines semaines afin de soumettre des propositions spécifiques à la décision des États membres ».

« Suite à la décision de Roscosmos de retirer son personnel du Port spatial de l'Europe en Guyane française, toutes les missions prévues pour un lancement par Soyouz ont été mises en attente. Il s'agit essentiellement de quatre missions institutionnelles pour lesquelles l'ESA est l'entité adjudicatrice du service de lancement (Galileo M10, Galileo M11, Euclid et EarthCare) et d'un lancement institutionnel supplémentaire », précise l'ESA.

Suite à l'« évaluation des services de lancement alternatifs potentiels pour ces missions », un « manifeste de lancement robuste répondant aux besoins de lancement des missions de l'ESA, y compris pour les engins spatiaux dont le lancement par Soyouz depuis Kourou était initialement prévu, sera soumis aux États membres », annonce l'ESA.

« En tant qu'organisation intergouvernementale mandatée pour développer et mettre en œuvre des programmes spatiaux dans le plein respect des valeurs européennes, nous déplorons profondément les pertes humaines et les conséquences tragiques de l'agression contre l'Ukraine. Tout en reconnaissant l'impact sur l'exploration scientifique de l'espace, l'ESA s'aligne pleinement sur les sanctions imposées à la Russie par ses États membres », indique également l'agence spatiale.

Le partenariat d'ICN Business School et Sciences Po avec le MGIMO en Russie

ICN Business School annonce la suspension de son partenariat avec le MGIMO en Russie, équivalent russe de l'ÉNA, le 23/03/2022. Cette décision intervient après les prises de position d'étudiants du MGIMO à l'encontre du président Volodymyr Zelensky.

C'est aussi le cas de Sciences Po, qui dispose d'un double-diplôme avec le MGIMO dans le cadre de la Paris School of International Affairs. L'IEP précise sur son site avoir suspendu ses accords de coopération avec toutes les universités russes pour l'année universitaire 2022-2023, et ce jusqu'à nouvel ordre. Le processus de sélection pour le double diplôme entre PSIA et MGIMO n'aura pas lieu cette année.

« Nous ne voyons pas d'autre alternative qu'un gel complet des interactions scientifiques avec les institutions russes » (G6)

« Le G6 condamne fermement l'invasion russe en Ukraine. Il assure l'Ukraine de son plein soutien et de sa solidarité », indique le réseau, qui regroupe six organismes européens de recherche pluridisciplinaire (CNR, CNRS, CSIC, Association Helmholtz, Association Leibniz, Société Max Planck), dans une déclaration commune publiée le 17/03/2022.

« L'acte de guerre russe est une attaque profonde contre les valeurs fondamentales de liberté, de démocratie et d'autodétermination qui sous-tendent les principes de liberté académique, de liberté de recherche et de liberté de coopération scientifique », estime-t-il, se disant déterminé « à renforcer nos contacts et notre coopération à tous les niveaux et à apporter tout le soutien nécessaire » à ses partenaires ukrainiens.

Il précise que :

- « Les membres du G6 ont gelé toutes les formes de collaboration scientifique institutionnelle avec la Russie, s'abstiennent d'en initier de nouvelles et ont annulé toutes les manifestations scientifiques conjointes prévues avec des institutions russes.
- Entre-temps, les chercheurs russes travaillant dans nos organisations pourront poursuivre leurs activités sur la base des valeurs européennes partagées, dans le cadre des réglementations légales.
- Le G6 est solidaire des nombreux scientifiques et citoyens russes qui ont le courage de condamner ouvertement cette agression. »

« Les organisations du G6 sont conscientes des conséquences dures et déplorables de ces mesures pour la coopération scientifique et le progrès de la science », signale le réseau. Cependant, « dans cette situation sans précédent, nous ne voyons pas d'autre alternative qu'un gel complet des interactions scientifiques avec les institutions russes pour le moment », dit-il, espérant que « la Russie cessera immédiatement les hostilités et respectera le droit international et les droits de l'homme ».

Par ailleurs, « le G6 soutient les mesures annoncées par la commissaire Mariya Gabriel et encourage la Commission européenne à soutenir les chercheurs ukrainiens au moyen de programmes de financement accéléré, par exemple en permettant des possibilités d'accès rapide aux projets existants », complète-t-il.

France Universités dénonce le bombardement de l'Université de Karazin

« En s'attaquant à une université au risque de tuer ou de blesser des étudiants, des professeurs et des chercheurs, c'est aux forces vives de l'Ukraine que l'on porte sciemment atteinte, à sa jeunesse et à ses perspectives d'avenir », écrit France Universités, le 24/03/2022, après le bombardement de l'Université de Karazin à Kharkiv.

Elle ajoute : « Au-delà de la révolusion que suscitent de telles pratiques, c'est un devoir de solidarité qui nous est rappelé, incombant au premier chef à toutes les universités européennes et aux différentes conférences nationales d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche ».

Et notamment un devoir d'accueil « des étudiants et de leurs professeurs, pour permettre aux uns de poursuivre leur formation, aux autres de mener à bien leurs travaux, aussi sereinement qu'il est possible : cet accueil mobilise aujourd'hui France Universités, avec les établissements, mais également des collectifs d'enseignants-chercheurs et de chercheurs partout sur le territoire ».

Lorraine : la mobilisation des établissements du site pour accueillir étudiants et chercheurs

L'Université de Lorraine, Lorraine INP et les laboratoires de recherche associés à ses écoles se mobilisent pour accueillir les étudiants ukrainiens en France, annoncent-ils le 23/03. « Déjà 18 composantes d'enseignement et de recherche se sont mobilisées et ont répondu à l'appel lancé par François Rousseau, directeur général de Mines Nancy, pour favoriser l'accueil des étudiants ukrainiens qui souhaiteraient terminer leur formation en France ».

L'opération a déjà permis à des étudiants ukrainiens de rejoindre ces établissements ou poursuivre leur séjour en France afin de temporiser leur retour en Ukraine. Mines Nancy proposera une cinquantaine de places dans ses formations à la rentrée 2022.

La collaboration de Mines Nancy avec l'Ukraine remonte à 2015 sous l'impulsion de Patrick Henaff, enseignant chercheur à Mines Nancy et au Lori qui a initié un programme d'échange Erasmus avec l'Ukraine et particulièrement le Kyiv Polytechnic Institute et l'université Taras Shevchenko. Un nouveau projet Erasmus qui doit commencer en septembre 2022 a été déposé fin février.

Par ailleurs, l'Université de Lorraine annonce en soutien aux chercheurs ukrainiens « une mobilisation collective incluant des ressources dédiées par les composantes et les laboratoires, le fléchage de moyens de l'établissement (mois de rémunération de professeur invité et de contrats doctoraux) et par une enveloppe de 500 k€ mobilisée par LUE (Lorraine Université d'Excellence) ».

« L'essentiel des sommes ainsi mobilisées sera fort probablement consacré à la facilitation de l'accueil en Lorraine de doctorants et chercheurs impactés par les événements. Notre objectif est dans un premier temps d'être en mesure d'accueillir rapidement une vingtaine de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs », précise Karl Tombre, vice-président stratégie européenne et internationale de l'Université de Lorraine et directeur exécutif de LUE.

Les établissements du site Rennais financent sur fonds propres un programme d'accueil des réfugiés ukrainiens

Les établissements membres du regroupement Unir - EHESP (Ecole des hautes études en santé publique), ENSCR (Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes), ENS (École normale supérieure - PSL) Rennes, INSA (Institut national des sciences appliquées) Rennes, Sciences Po Rennes, Université de Rennes 1 et Université Rennes 2 - s'engagent à financer un programme spécifique d'accueil des réfugiés ukrainiens à Rennes, sur leurs fonds propres, afin d'entamer ou poursuivre un parcours universitaire enseigné en français ou en anglais, indiquent-ils le 21/03/2022.

Tous les étudiants et doctorants ukrainiens bénéficieront d'un double accompagnement :

- Du CMI Rennes qui coordonnera leur accueil, leur apportera un appui dans leurs démarches administratives et centralisera les demandes d'hébergement en lien avec le Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) ;
- Du Centre international Rennais d'étude de français pour étrangers qui déterminera à leur arrivée, si leur niveau de langue leur permet une intégration directe dans les formations des établissements. À partir de mi-avril et jusqu'en juillet, celles et ceux dont le niveau de langue serait insuffisant pourront suivre des cours intensifs de français langue étrangère dispensés par le Cirefe.

Ils pourront par ailleurs intégrer à partir de la rentrée 2022 le DU Passerelle, diplôme spécifiquement destiné aux étudiants en exil.





Sciences Po Grenoble - UGA : son dispositif « refugees welcome » ouvert aux étudiants ukrainiens

« L'invasion de l'Ukraine crée des situations de crises collectives et individuelles qui imposent la mise en place immédiate d'actions de solidarité. En tant que membre du programme international "Refugees welcome", Sciences Po Grenoble propose des solutions d'accueil concrètes adaptées à des situations d'urgence », indique l'école.

Elle ajoute accompagner à l'heure actuelle « une vingtaine d'étudiants venus de Syrie, d'Irak, du Bangladesh, d'Afghanistan ou du Kenya, pour faciliter leur accès à un logement et à des conditions de vie décentes en tant que réfugiés ».

« Le dispositif sera également ouvert à toutes celles et tous ceux qui viennent d'Ukraine et qui ont besoin de notre soutien pour vivre et étudier librement. Sciences Po Grenoble pourra ainsi accueillir des étudiants et étudiantes ukrainiens en premier et en second cycle. »

L'école ajoute être aussi aux côtés « de chaque étudiant de deuxième année engagé cette année en mobilité internationale en Russie, avec une priorité absolue : répondre de façon individualisée à leur besoin de sécurité et faciliter les déplacements et retours en France de chacun ».

Un appel à la mobilisation de la communauté des arts et de la culture relayé par l'Andéa

« Nous appelons la communauté des arts sur l'ensemble du territoire français à se mobiliser afin de permettre aux artistes, créateurs, enseignants, chercheurs et étudiants en arts, forcés de fuir ou ne pouvant retourner dans leur pays, de trouver refuge en France avec leurs familles », déclarent l'Andéa (Association nationale des écoles supérieures d'art) (Association nationale des écoles supérieures d'art), l'atelier des artistes en exil, la Cité internationale des arts de Paris et le programme Pause piloté par le Collège de France, dans un communiqué commun du 18/03.

Ces quatre structures, « d'ores et déjà engagées dans des politiques d'accueil d'artistes aux trajectoires heurtées par les crises, les guerres et les persécutions », disent se tenir « aux côtés des établissements sous tutelle du ministère de la culture de toutes disciplines pour accompagner leurs projets d'accueil d'urgence (logements, moyens de subsistance ou contrats de travail, espaces de création...) et aider les mises en relation ».

S'agissant des étudiants en arts plastiques et en design, « de nombreuses écoles supérieures d'art sur le territoire s'engagent à contribuer à les accueillir avec leurs familles en se mobilisant pour fournir des espaces sûrs, des moyens de subsistance, un cadre de travail et une visibilité à leur lutte »» précisent-elles.

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »